

Cahier du CEPI N° 27

Etude de positionnement stratégique de la branche «Jus de fruits »

PREAMBULE

L'industrie tunisienne des jus de fruits a pris son essor très récemment, la tradition tunisienne étant la consommation des boissons gazeuses. Les premiers fabricants de jus de fruits étaient les conserveurs qui conditionnaient les jus de fruits dans les petites boîtes métalliques.

Sa part dans la production du secteur des IAA reste faible, elle a atteint, en 2004, 20 MTND, soit 0,3% alors que la valeur ajoutée se situait à environ 6,6 MTND (33%).

La branche représente en volume 3% du secteur des boissons.

Les principales productions pour l'année 2004 sont les boissons aux jus, les nectars, les purs jus et les concentrés reconditionnés.

SITUATION NATIONALE

La branche compte **18** unités industrielles dont les activités peuvent être regroupées ainsi :

Activité	Nombre d'entreprises
Classe 1 : Fabrication à base de concentrés importés : Jus de fruits 100%, nectars de fruits, boissons aux jus de fruits	8 entreprises
Classe 2 : Conditionnement de concentrés importés (à diluer par les industriels)	3 entreprises
Classe 3 : Boissons lactées aux jus de fruits	4 entreprises
Classe 4 : Fabrication de jus de fruits, nectars, etc... à base de fruits frais	3 entreprises
TOTAL	18 entreprises

Cette industrie emploie 800 personnes, dont 200 saisonniers.

L'évolution de la production de la branche jus de fruits (2000-2004) est présentée dans le tableau suivant :

Evolution de la production de jus de fruits (2000-2004)

Unité : Millions de litres

Année	2000	2001	2002	2003	2004
Production	6	8	27	29,5	32

Source : DGIAA

Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) est de 21 %. Ceci s'explique surtout par la réduction des droits de douane à l'importation de la matière première, dans le cadre de l'encouragement à l'industrie :

- en effet à partir de l'année 1999 les droits de douane sur les emballages, à l'origine de 145% et réduits progressivement de 45% à 21%, ont été finalement abaissés à 10%.
- Les droits de douane sur les concentrés de jus d'orange, de pamplemousse, de pommes et d'ananas destinés à la transformation qui étaient de 73% (taux encore en vigueur pour les importations non destinées à la transformation) ont été abaissés à 10%.

La réduction des droits de douane a entraîné une chute importante du coût des matières premières, ce qui a permis aux industriels de se lancer dans la production.

Alors que la consommation de boissons gazeuses en Tunisie est de l'ordre de 41 litres par an et par habitant, la consommation de jus de fruits atteint à peine 3,2 litres par an et par habitant. (En Europe la consommation de jus de fruits est de l'ordre de 26 litres/habitant/an).

D'une manière générale la branche se caractérise par une faible utilisation des capacités installées, 22% en moyenne, variable d'une entreprise à l'autre et selon la saison.

3 unités laitières fabricant des boissons lactées aux jus ont obtenu la certification ISO 9002.

2 entreprises de la branche sont certifiées HACCP et 2 sont en cours de préparation pour cette même certification.

En 2004, les échanges extérieurs étaient faibles que ce soit à l'importation comme à l'exportation :

- A l'exportation le tonnage a atteint 1400 tonnes dont 220 tonnes de jus d'oranges et pour une valeur de 965 000 Dinars dont 158 000 Dinars pour le jus d'oranges presque exclusivement sur la Libye.
- A l'importation le tonnage a atteint 2322 tonnes dont 1335 tonnes de jus d'oranges et pour une valeur de 4,2 MTND dont 2,6 MTND pour le jus d'oranges en provenance du Maroc et de l'Union Européenne.

L'étude a permis d'identifier 3 fiche-projets à promouvoir.